



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 12 décembre 2018, à 11h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

Période de questions

La parole est accordée au public:

181212-E-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de règlements

181212-E-2

Règlement 2018-289 - Règlement du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-289 - *Règlement du plan d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-3

Règlement 2018-290 - Règlement de zonage

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-290 - *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-4

Règlement 2018-291 - Règlement de lotissement

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-291 - *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-5

Règlement 2018-292 – Règlement relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-292 - *Règlement relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-6

Règlement 2018-293 - Règlement de construction

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-293 - *Règlement de construction.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-7

Règlement 2018-294 – Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte

et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-294 - *Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-8

Règlement 2018-295 - Règlement relatif aux dérogations mineures

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-295 - *Règlement relatif aux dérogations mineures.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-9

Règlement 2018-296 – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-296 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-10

Règlement 2018-297 - Règlement relatif à la démolition de bâtiments

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-297 - *Règlement relatif à la démolition de bâtiments*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-11

Règlement 2018-299 - Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte

et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-299 - *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-12

Règlement 2018-300 - Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts, la journée porte ouverte et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-300 - *Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-13

Règlement 2018-302 - Règlement imposant des tarifs pour divers biens et services ou activités offerts par la Ville

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 le projet de règlement du présent règlement a été déposé.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-302 - *Règlement imposant des tarifs pour divers biens et services ou activités offerts par la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-14

Règlement 2018-303 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Auguste-Lacaille et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 514 332 \$

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, le projet de règlement du présent règlement a été déposé.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-303 - *Règlement ordonnant la réfection des infrastructures municipales dans la rue Auguste-Lacaille (P-18-AM-01)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-15

Règlement 2018-304 - Règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, le projet de règlement du présent règlement a été déposé.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-304 - *Règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212-E-16

Règlement 2018-246-1 - Règlement modifiant le règlement 2016-246 ordonnant des travaux de rajeunissement de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 499 558 \$

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, le projet de règlement du présent règlement a été déposé.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-246-1 - *Règlement modifiant le*

règlement 2016-246 ordonnant des travaux de rajeunissement de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 499 558 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux conseillers

La parole est accordée aux membres du conseil.

181212-E-17

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 11h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière